

PRISA

Strengthening procedural rights for vulnerable individuals that are suspects and accused in criminal proceedings

NEWSLETTER

Le projet « *Renforcer les droits procéduraux des personnes vulnérables suspectées et poursuivies dans le cadre d'une procédure pénale* » (PRISA) est mis en œuvre de septembre 2026 à août 2028, avec le soutien financier du Programme Justice de la Commission européenne, par [l'Association Pro Refugiu](#) (Roumanie), [l'Université de Bucarest](#) (Faculté de Droit), [le Centre d'Etude sur la Démocratie](#) (Bulgarie), [le Centre de Droit constitutionnel européen](#) (Grèce), [l'Institut Catholique de Lille](#) (France) et [l'Institut Droit et société](#) (Pologne).

Le projet PRISA vise à améliorer l'accès et le respect des droits procéduraux des personnes vulnérables suspectées ou poursuivies dans le cadre d'une procédure pénale en Roumanie, en Bulgarie, en Grèce, en France et en Pologne. Dans le contexte de la transformation numérique du système judiciaire, PRISA se concentre sur la nécessité pour les personnes vulnérables de bénéficier de garanties spécifiques. Si la rapidité des procédures est déterminante pour traiter les affaires dans les meilleurs délais, le système judiciaire doit aussi garantir l'accès à un procès équitable pour tous. Malgré un cadre juridique européen solide, de nombreux défis persistent au sein des Etats membres en termes d'accès aux droits des personnes impliquées dans des procédures pénales. Les activités du projet sont structurées en cinq volets : une recherche axée sur l'analyse du cadre législatif et des pratiques afin d'identifier les obstacles qui entravent l'accès des personnes suspectées ou poursuivies dans le cadre d'une procédure pénale à leurs droits procéduraux (5 rapports nationaux et 1 rapport comparatif seront produits à la suite de la collecte et de l'analyse des informations recueillies) ; l'organisation de deux réunions de groupes d'experts transnationaux et cinq tables rondes nationales pour débattre autour des

défis et solutions permettant de renforcer les garanties procédurales dans le cadre des procédures judiciaires ; l'élaboration d'un plan d'action stratégique présentant les approches et mesures qui peuvent être mises en œuvre par les acteurs judiciaires pour faciliter l'accès aux personnes vulnérables suspectées ou poursuivies à leurs droits procéduraux ; un manuel à destination des praticiens sera également élaboré et cinq conférences destinées à sensibiliser le public quant à l'impact de la numérisation du système judiciaire sur les droits procéduraux seront organisées. Des activités de communication et de diffusion seront régulièrement menées durant les 24 mois du projet, tant en ligne qu'à l'occasion d'événements (dont une Conférence transnationale finale), à destination de plus de 50 000 utilisateurs de réseaux sociaux et 500 institutions et organisations détenant des compétences dans le domaine de la justice et de la défense des droits (ministères, agences gouvernementales, forces de l'ordre, acteurs judiciaires, institutions nationales de défense des droits de l'homme, associations et autres acteurs de la société civile).

